



## Départ à la retraite pour les enseignant-e-s primaires

Les membres de l'AD, réunis en assemblée le 18 janvier 2011, soutiennent la prise de position du 15 décembre 2010 du comité :

### Prise de position du comité de la SPG

*Selon la dernière proposition du Conseil d'Etat dans le cadre de la fusion des caisses publiques CIA-CEH, l'âge pivot pour le départ à la retraite est fixé à 63 ans. Selon l'article 61 du règlement B5 10 04 et l'article 127, alinéas 1 et 3 de la Loi sur l'Instruction Publique (LIP), les enseignant-e-s primaires doivent prendre leur retraite à l'âge de 62 ans. Cela amène à une situation où les enseignant-e-s primaires seraient contraint-e-s de partir une année plus tôt que l'âge prévu par le projet de plan de la nouvelle caisse fusionnée, avec comme conséquence une rente diminuée de 3%, ceci toujours selon la proposition du Conseil d'Etat dans le cadre de la fusion de la CIA et de la CEH.*

*Le comité de la SPG demande le maintien du départ à la retraite à l'âge de 62 ans pour les enseignant-e-s primaires. En effet, au même titre que la décharge d'âge (possibilité de prendre une demi-journée de congé tous les quinze jours dès l'âge de 57 ans révolus), cette mesure avait été décidée pour alléger la fin de carrière des enseignant-e-s primaires. Cette fatigue de fin de carrière a encore été mise en évidence par de récents rapports (Papart, 2002 ; Observatoire, 2010). Il est donc plus que nécessaire de maintenir le départ à la retraite à l'âge de 62 ans pour les enseignant-e-s primaires.*

*L'Etat soutient cette mesure (départ à 62 ans). Il n'est donc pas envisageable que les enseignant-e-s soient pénalisé-e-s financièrement. Le comité de la SPG demande que la décote de 3%, prévue dans le plan de la nouvelle caisse, soit prise en charge par l'Etat.*

Par ailleurs, les délégué-e-s de l'AD mandatent un groupe technique (à constituer) pour étudier et documenter tous les paramètres de la problématique du départ à la retraite des enseignant-e-s primaires et de faire des propositions à la prochaine AD de la SPG, qui se tiendra le 14 mars 2011.

**Prise de position adoptée à la grande majorité (2 voix contre)**